

AVEC LA CFDT  
POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

Elections du mardi 13 décembre 2011  
Ingénieurs d'Études et de Fabrications



AVEC LA CFDT  
POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

Elections du mardi 13 décembre 2011  
Ingénieurs d'Études et de Fabrications



“ Apportez votre soutien massif à la CFDT pour que ses actions fortes contribuent à l'amélioration du corps des IEF dans notre ministère et à la reconnaissance méritée à la fonction publique. ”

Pierre JOLIVET

#### LISTE DES CANDIDATS

Commission Administrative Paritaire Centrale compétente  
à l'égard des Ingénieurs d'Études et de Fabrication

##### INGENIEUR DIVISIONNAIRE D'ETUDES ET DE FABRICATION

**JOLIVET Pierre**  
DGA - RENNES

**COURSAC Jean-Michel**  
SMMT - VERSAILLES

**CHRISTEL Xavier**  
SID - LYON

**MORIN Sophie**  
DGA/DRH PARIS

##### INGENIEUR D'ETUDES ET DE FABRICATION

**BOUCHER Bruno**  
EFM BREST

**SUZAC Jean-Michel**  
DGA/DT/EM/Site des Landes

**AUGER Corinne**  
DGA - VERT LE PETIT

**JUNKER Didier**  
EID METZ

**KOHLER Joël**  
USID TOULON

**SORIANO-GIL Alberto**  
DGA BAGNEUX



Mardi 13 décembre 2011  
Votez et faites voter CFDT

Cadres et experts indispensables du ministère de la défense, les ingénieurs d'études et de fabrication participent pleinement à la réussite des missions régaliennes.

Les réformes successives ont négligé, voire affaibli, ce corps tant dans notre ministère qu'à la Fonction Publique. Le fusionnement avec les inspecteurs des transmissions et la réforme de la catégorie B l'ont rendu atypique.

Nos espoirs fondés dans la réforme de la catégorie A (et A+) sont aujourd'hui réduits à néant avec l'arrêt des négociations.

La CFDT se bat pour régulariser la situation en levant toutes les ambiguïtés et mettra tout en œuvre, avec votre soutien, pour rétablir une place valorisante du corps au sein de notre ministère.

Outre le droit à des rémunérations équivalentes à celles des attachés, les personnels IEF méritent aussi d'occuper les positions hiérarchiques dévolues à leurs missions d'expertise et d'encadrement dans ce ministère où les militaires sont trop souvent prioritaires.

Par ailleurs, pour une nécessaire harmonisation, ce corps doit retrouver un équilibre entre les grades avec des passages plus importants dans le grade de divisionnaire pendant plusieurs années. Le grade de conseiller technique, que nous n'avons pas cautionné en tant que grade fonctionnel, est cependant une amélioration sensible pour les IDEF occupant des postes importants. Ce grade doit se concrétiser pour tous les agents proposés par les directions.

La CFDT se bat et s'engage à soutenir les IEF afin qu'ils trouvent la place qu'ils méritent avec une rémunération à la hauteur de leur engagement et de leurs responsabilités.

Mardi 13 décembre 2011 - Votez et faites voter CFDT





## AVEC LA CFDT POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE



**JEAN-MICHEL COURSAC**

IEF

SIMMT/VERSAILLES SATORY

25 ans de carrière au sein du ministère de la défense m'ont permis d'assister aux évolutions continues des structures et des statuts des personnels. J'ai pu mesurer l'impact des réductions successives de format, liées aux diverses restructurations, sur les conditions de travail, la considération des agents ainsi que leurs perspectives de carrière. C'est pourquoi, après de nombreuses années d'adhérents CFDT je me suis engagé pour participer à la défense des droits élémentaires des personnels et à la prise en compte humaine et objective de leur situation par l'administration.

Je m'engage pour défendre les droits élémentaires des personnels et militer pour une prise en compte humaine et objective de leur situation par l'administration.

## Revendications

- Rémunérations équivalentes aux attachés d'administration du ministère de la défense pour les mêmes niveaux de responsabilités et ce à très court terme ;
- Révision de la grille indiciaire de la catégorie A (en particulier le relèvement des indices du bas à 160% du SMIC et du haut de la grille à l'indice brut 1015) ;
- Application d'une PFR dès 2012 (crédits inscrits dans le PLF 2012) avec l'autorisation de la Fonction Publique ;
- Une compensation pécuniaire des heures supplémentaires (devenues habituelles pour la très grande majorité des IEF et IDEF). Les réorganisations permanentes des services et le blocage des recrutements, contraignent les IEF à accepter de multiples responsabilités avec pour corollaire l'augmentation sensible de leur activité.
- Réouverture de la négociation sur le A+ pour un débouché aux IEF ;
- Dans l'immédiat, réaliser et augmenter les postes dans le grade fonctionnel ;
- Un taux minimum de 15% en 2012 pour le passage en IDEF ;
- Suppression du grade provisoire avec un reclassement en IDEF et IEF ;
- Augmenter les postes d'encadrement pour une meilleure reconnaissance ;
- Plus loin dans l'amélioration des conditions de travail. La CFDT constate que le quotidien des cadres a profondément changé, les conditions de travail se sont détériorées et ce dans une absence quasi-totale de dialogue social.
- Une mobilité choisie et non imposée qui ne soit pas source de baisse de revenu ni baisse de la PFR à l'avenir ;
- Ouverture sur l'interministériel.

Pour la CFDT, chaque cadre doit pouvoir travailler dans de bonnes conditions, bénéficier d'un parcours professionnel valorisant, d'une évolution de ses compétences et de son salaire qui est un élément incontournable de la reconnaissance de l'engagement personnel par l'institution.



**JEAN-MICHEL SUZAC**

IEF

DGA ESSAIS DE MISSILES BISCAROSSE

Elu pour le compte de la CFDT depuis de nombreuses années dans différentes instances (CHSCT, CAP), j'ai pu mettre tout mon enthousiasme et ma pugnacité au service de la défense du droit des salariés. Mon engagement a toujours été marqué par l'écoute, la recherche de l'équité entre les agents et la défense de l'intérêt collectif. En cette période de chamboulement au ministère de la défense, nous devons rester particulièrement vigilants sur le respect fondamental du droit de chacun et sur l'intégrité de la santé physique et morale de tous. Les différentes réformes ne doivent pas perturber le bon déroulement de la carrière des agents.

Je m'engage à rester à l'écoute de tous les salariés et à agir efficacement pour défendre leurs droits.

## Elections du mardi 13 décembre 2011 Ingénieurs d'Études et de Fabrications

**BRUNO BOUCHER**

IEF

EFM BREST



Ancien des ETPAr et ETN, j'ai tout au long de ma carrière encadré des personnels de statuts très différents tant civil que militaire. Face à l'inertie, à la subjectivité ou aux blocages de l'administration lors de la défense de dossiers de personnels méritants, j'ai adhéré voici plus de 15 ans à la CFDT pour m'appuyer sur des valeurs et des équipes de militants aguerris aux négociations avec les employeurs.

Devenu militant au travers de diverses commissions administratives et fédérales, j'ai appris à décrypter les spécificités et objectifs des employeurs au sein d'un ministère qui réduit dangereusement sa voilure.

Fort de ces expériences et face aux écarts de plus en plus inéquitables avec nos collègues officiers, je mesure la nécessité d'un réseau fort et solidaire.

Avec la CFDT, je m'engage afin de défendre pleinement le corps des IEF et pour que les droits et aspirations de tous les IEF soient respectés.

## Votez et faites voter CFDT Mardi 13 décembre 2011



## AVEC LA CFDT POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

### Attributions des CAP

Les commissions administratives paritaires se prononcent sur tous les aspects de votre déroulement de carrière.

Elles sont votre instance de recours obligatoire.

Elles sont composées en nombre égal de représentants de l'administration (désignés) et de représentants du personnel (élus).

Depuis les dernières élections, leurs attributions ont évolué pour donner plus d'importances aux CAP locales pour les corps de catégories B et C qui sont désormais compétentes en matière d'avancement de grade.

### Principales compétences des prochaines CAP centrales :

- promotion de corps,
- détachement,
- intégration / Réintégration (après privation droits civiques...),
- sanctions disciplinaires des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> groupe,
- refus de titularisations,
- réduction ou majoration de temps de service...

### Principales compétences des prochaines CAP locales :

- avancement de grade,
- révision de la notation (ou entretien professionnel)
- refus et litiges relatifs aux temps partiels,
- demande de disponibilité qui n'est pas de droit
- titularisation ou prolongation de stage,
- sanctions disciplinaires du 2<sup>ème</sup> groupe,
- refus d'autorisation d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif, une action de formation continue ou syndicale,
- refus de congé en matière de compte épargne-temps...

Ce 13 décembre, en votant pour les candidats présentés par la CFDT, vous élirez des représentants motivés, compétents, disponibles et formés et vous permettrez à la CFDT d'avoir plus de poids pour défendre vos revendications.